

## Toosla, l'application qui réenchante la location de voiture, lance son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth® à Paris

- Augmentation de capital d'un montant d'environ 5,5 M€
- Montant de l'Offre pouvant être porté à 7,27 M€ environ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
- 1,82 M€ d'engagements de souscription, soit 33% du montant initial de l'Offre
- Fourchette indicative de prix : entre 2,85 € et 3,85 € par action
- Période de souscription : du 2 décembre 2021 jusqu'au 13 décembre inclus pour l'Offre à Prix Ouvert et jusqu'au 14 décembre 2021 (12h) pour le Placement Global
- Éligibilité de l'offre à la réduction exceptionnelle d'impôt sur le revenu de 25%, aux PEA et PEA-PME, au dispositif 150-0 B ter du CGI (remploi de plus-value de cession) et qualification Bpifrance Entreprise innovante

2 décembre 2021 – Toosla, acteur digital de la location de voitures de courte durée, annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth® à Paris (code ISIN : FR00140062B9 – mnémonique : ALTOO). L'Autorité des marchés financiers (AMF) a approuvé, le 1<sup>er</sup> décembre 2021, le Prospectus sous le numéro 21 – 512, composé du Document d'enregistrement, approuvé le 2 novembre 2021 sous le numéro I.21-063, d'une Note d'opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'opération).

### Eric Poncin, Président-directeur général, déclare :

*« C'est avec un grand enthousiasme que nous lançons notre introduction en Bourse, une nouvelle étape dans le développement rapide de Toosla. Notre ambition est simple : réenchanter la location de voiture pour les clients et les investisseurs. »*

*Pour nos clients, nous proposons au travers de notre application une expérience entièrement digitale, fluide, sécurisée et autonome. Le service y est riche et accessible 24h sur 24, le modèle et les options réservés garantis. Toosla, c'est aussi la promesse d'une mobilité durable. 20% des véhicules proposés sont électriques ou hybrides et tous le seront d'ici à 2025.*

*Notre modèle économique « sans agence » repose, quant à lui, sur un algorithme puissant, qui nous permet d'optimiser le taux d'occupation de nos véhicules et de dégager une rentabilité normative élevée, une fois amortis les investissements engagés dans notre plateforme digitale et notre organisation.*

*L'année 2021 a confirmé la pertinence de notre offre et de notre positionnement, ainsi que la maturité et la fiabilité de notre plateforme servicielle. Nous nous sommes implantés avec succès à Madrid, première étape de notre développement international, et notre chiffre d'affaires devrait croître de près de 50% par rapport à 2020.*

*Nous pouvons aussi compter sur le dynamisme du marché de la location automobile, qui devrait atteindre 20 milliards d'euros en Europe d'ici à 2026. Grâce à notre offre et notre modèle disruptifs, nous sommes parfaitement positionnés pour profiter pleinement de cet essor.*

*Tous les feux sont au vert pour continuer à gagner des parts de marché, développer notre présence en Europe et contribuer à transformer un secteur encore très traditionnel. C'est à ce projet que nous souhaitons aujourd'hui vous associer. »*

## Toosla, la transformation digitale de la location automobile

Créé en 2016 par Eric Poncin, Toosla s'inscrit comme un acteur de la transformation du marché de la mobilité en réinventant en profondeur la location courte durée de véhicules grâce à la digitalisation.

Alors que le secteur de la location est marqué par l'insatisfaction importante des clients face à l'offre des acteurs traditionnels, Toosla se démarque par une expérience entièrement digitale pour lever tous les « irritants » de la location automobile. Outre des procédures d'enregistrement simplifiées et sécurisées, la promesse client du Groupe repose sur :

- un modèle de voiture et d'options garantis ;
- une disponibilité permanente (24h sur 24 et 7 jours sur 7) ;
- une mise à disposition libre-service sans attente ;
- la livraison/reprise à domicile ;
- des services complémentaires inclus (GPS, siège auto...).

Pour réaliser sa promesse client, Toosla s'appuie sur un modèle économique vertueux et optimisé, gage d'une rentabilité élevée. Il se distingue notamment par :

- la digitalisation du parcours client « sans agence – sans contact » au travers de l'application : de la création de son compte à la réalisation de l'état des lieux photo du véhicule en passant par la prise et la restitution du véhicule. Le client est 100% autonome dans son parcours ;
- la création d'une plateforme servicielle propriétaire permettant de coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans la préparation des voitures et de générer des actions automatiques ;
- le développement d'algorithmes de *machine learning* pour notamment optimiser le taux d'utilisation des véhicules.

## Le succès déjà au rendez-vous

Après une première phase pilote entre 2016 et 2019, Toosla a lancé une deuxième version de son application en mai 2020. La société connaît alors une rapide montée en puissance avec une progression de tous les indicateurs clés : demande de voitures, satisfaction clients, etc. Le chiffre d'affaires atteint 2,8 M€ en 2020, en croissance de +45%, une année pourtant marquée par la limitation des déplacements compte tenu de la crise du Covid 19. Cette croissance a permis de mieux couvrir les charges directes d'exploitation. L'Ebitda ajusté<sup>1</sup> (483 K€ en 2020), indicateur clé de la rentabilité de l'entreprise, ressort ainsi en progression de 126% et à 16,9% du chiffre d'affaires.

Cette dynamique doit se poursuivre en 2021, grâce notamment à l'augmentation de la flotte automobile et au développement à l'international avec une première ouverture en mai 2021 en Espagne. À fin 2021, Toosla proposera 300 véhicules (201 en moyenne en 2020) et vise un chiffre d'affaires de plus de 4 M€, soit une croissance de près de 50% par rapport à 2020.

---

<sup>1</sup> EBITA ajusté est constitué du résultat d'exploitation augmenté du crédit impôt innovation comptabilisé pour l'année et des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.

## Objectifs 2025 : 80 M€ de chiffre d'affaires et 35% de marge d'Ebitda ajusté

L'activité du Groupe bénéficie d'un modèle économique avec un taux de marge d'Ebitda élevé qui se bonifie au fur et à mesure du développement de la flotte automobile, via une meilleure absorption des coûts fixes (informatique et masse salariale) et une optimisation des charges variables (marketing) grâce au recours au digital.

Pour accélérer sa croissance, le Groupe planifie de développer sa flotte automobile afin d'atteindre 6 000 véhicules d'ici 2025, tout en s'implantant dans de nouvelles grandes villes européennes. En effet, le Groupe prévoit d'être présent dans 16 villes majeures en Europe d'ici 2025. Par ailleurs, il entend faire évoluer le mix de véhicules en fixant un objectif de 100% de voitures électriques d'ici 2025.

Fidèle à sa forte culture client, Toosla s'attache à améliorer sa plateforme servicielle afin de lever les derniers irritants auxquels les clients sont confrontés. C'est l'objectif du programme d'abonnement « My Toosla » lancé en juin 2021 qui inclut la livraison/reprise du véhicule loué au point décidé par le client et la gratuité des options prises avec le véhicule (toit ouvrant, siège enfant, boîte automatique, conducteur additionnel, siège auto, etc.). Cette offre propose un haut niveau de services tout en étant un levier important de fidélisation.

Grâce à son modèle économique vertueux et sa stratégie de développement, Toosla devrait atteindre, en 2025, un chiffre d'affaires de 80 millions d'euros (multiplication par 20 entre 2021 et 2025), une marge d'Ebitda ajusté de 35% et une marge d'exploitation de 15% (12 millions d'euros).

## Euronext Growth® pour soutenir la stratégie de développement

L'introduction en Bourse sur Euronext Growth® à Paris vise à doter Toosla des moyens nécessaires pour financer son développement. Dans ce cadre, Toosla souhaite affecter le produit net des fonds levés dans le cadre de l'Offre selon la répartition suivante : (i) 50 % du produit de la levée de fonds sera dédié à l'acquisition de nouveaux véhicules pour étoffer la flotte de voitures que la Société met à disposition de ses clients dans les différentes géographies actuelles ou envisagées. Il est rappelé que la Société a pour objectif d'atteindre un développement de la flotte de 6 000 véhicules à horizon 2025 à un coût moyen par véhicule d'environ 30 000 euros ; (ii) 25 % du produit de la levée de fonds servira aux dépenses marketing et commerciales pour l'acquisition de nouveaux clients ; et (iii) 25 % du produit de la levée de fonds servira aux dépenses opérationnelles et d'investissement pour renforcer l'architecture et la plateforme de services mis à disposition de ses clients et pour solidifier l'équipe opérationnelle grâce au recrutement de personnels qualifiés.

L'introduction en Bourse devrait aussi permettre à Toosla d'accéder à une plus large palette de financements et ainsi de bénéficier de conditions et de volumes plus attractifs. Par ailleurs, la cotation en Bourse renforcera la visibilité de Toosla sur ses marchés, un facteur non négligeable pour le recrutement de nouveaux clients ou lors des négociations.

## Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une Offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou « **OPO** ») ;
- un Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant :
  - un placement en France ; et
  - un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des États-Unis, du Japon, du Canada et de l'Australie.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % des Actions Nouvelles. Si la demande dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10 % des Actions Nouvelles, le solde des Actions Nouvelles non alloué dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global.

L'Offre s'effectuera par la mise sur le marché de 1 641 791 Actions Nouvelles.

En fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le nombre initial d'Actions Nouvelles pourra être augmenté de 15%, soit un maximum de 1 888 059 actions (la « **Clause d'Extension** »). L'exercice éventuel de la Clause d'Extension sera décidé par le Conseil d'administration qui fixera les modalités définitives de l'Offre, soit à titre indicatif le 14 décembre 2021.

La Société consentira à Invest Securities, une Option de Surallocation, permettant la souscription d'un nombre d'Actions Nouvelles Supplémentaires représentant un maximum de 15 % du nombre d'Actions Nouvelles, soit un maximum de 2 171 268 actions en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension. L'Option de Surallocation sera exerçable par Invest Securities du 17 décembre 2021 au 17 janvier 2022.

## Fourchette Indicative du Prix de l'Offre

Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette, fixée par le Conseil d'administration, comprise entre 2,85 € et 3,85 € par action (la « **Fourchette Indicative du Prix de l'Offre** »). La Fourchette Indicative du Prix de l'Offre pourra être modifiée à tout moment jusqu'au jour prévu pour la clôture de l'Offre. Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix de l'Offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette dans les conditions précisées dans le Prospectus.

## Montant de l'Offre

À titre indicatif, le montant du produit brut et du produit net de l'émission des Actions Nouvelles, sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 3,35 euros, est le suivant :

| (En euros)               | Émission à 75% <sup>1</sup> | Émission à 100% | Après exercice intégral de la Clause d'Extension | Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation |
|--------------------------|-----------------------------|-----------------|--|--|
| <b>Produit brut</b>      | 3 509 328 €                 | 5 500 000 €     | 6 324 998 €                                      | 7 273 748 €  |
| <b>Dépenses estimées</b> | 645 653 €                   | 785 000 €       | 842 750 €  | 909 162 €  |
| <b>Produit net</b>       | 2 863 675 €                 | 4 715 000 €     | 5 482 248 €                                      | 6 364 585 €  |

<sup>1</sup> En cas de limitation de l'Offre à 75%, les montants sont calculés sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 2,85 euros.

## Engagement de souscription

A la date du Prospectus, le Chef de File et Teneur de Livre a reçu 17 engagements de souscription portant sur un montant total d'engagement de souscription d'environ 1,82 millions d'euros, soit environ 33,00 % du montant initial de l'Offre.

## Révocation des ordres

Les ordres de souscription passés dans le cadre de l'OPO seront révocables. Les modalités pratiques de révocation des ordres sont déterminées par chaque intermédiaire financier. Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier pour connaître ces modalités. Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué exclusivement auprès du Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 14 décembre 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

## Engagements d'abstention et de conservation

La Société s'engagera envers Invest Corporate Finance et Invest Securities à ne pas émettre de nouvelles actions, en-dehors des Actions Offertes et sous réserve de certaines exceptions usuelles, à compter de la date de signature du contrat de placement et pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison.

La totalité des actionnaires ainsi que des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, qui détiennent la totalité des actions et des droits de vote de Toosla, sur une base diluée et sur une base non diluée, à la date du Prospectus, ont pris un engagement de conservation envers Invest Corporate Finance et Invest Securities, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Ces engagements de conservation expireront :

- 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison pour les actionnaires ainsi que les porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital dirigeants et salariés de Toosla ; et
- 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison pour les autres actionnaires ainsi que les porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

## Calendrier indicatif de l'Offre

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| 1 <sup>er</sup> décembre 2021 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du Prospectus par l'AMF</li> </ul>   |
| 2 décembre 2021               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis Euronext relatif à l'Offre</li> <li>• Ouverture de l'OPO et du Placement Global</li> </ul>  |
| 13 décembre 2021              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet</li> </ul>  |
| 14 décembre 2021              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)</li> <li>• Centralisation de l'OPO</li> <li>• Détermination du Prix de l'Offre</li> <li>• Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre et de l'avis Euronext relatif au résultat de l'Offre</li> <li>• Première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris</li> </ul> |
| 16 décembre 2021              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</li> </ul>   |
| 17 décembre 2021              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris</li> <li>• Début de la période de stabilisation éventuelle</li> </ul>  |
| 17 janvier 2022               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation</li> <li>• Fin de la période de stabilisation éventuelle</li> </ul>   |

## Éligibilité de l'Offre à la réduction exceptionnelle d'impôt sur le revenu de 25%, aux PEA et PEA-PME, au dispositif 150-0 B ter du CGI (réinvestissement dans le cadre d'un apport cession) et qualification Bpifrance Entreprise innovante

Les versements au titre de la souscription directe au capital de Toosla peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 25%, en application de l'article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts. Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d'impôt sur le revenu sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

Toosla annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D.221- 113- 5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions Toosla peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

La société est labélisée « Entreprise innovante » par Bpifrance. Elle est également éligible au dispositif 150-0 B ter du Code général des impôts, qui permet aux personnes qui ont cédé des titres apportés dans un délai de trois ans suivant l'apport de bénéficier du maintien du report d'imposition en cas de souscription en numéraire.

Un résumé du régime fiscal susceptible de s'appliquer est décrit à la section 4.1.9 de la Note d'opération. Les personnes concernées sont invitées à s'informer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier, notamment à raison de la souscription, de l'acquisition, de la détention et de la cession d'actions de Toosla.

## Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 24 rue des Compagnons, 51350 Cormontreuil, ainsi que sur les sites Internet de la Société ([www.toosla-bourse.com](http://www.toosla-bourse.com)) et de l'AMF (<http://www.amf-france.org>). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits aux sections 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement et de la Note d'opération.

Retrouvez toute l'information sur l'introduction en Bourse de Toosla sur :

[www.toosla-bourse.com](http://www.toosla-bourse.com)

## Intermédiaires financiers et conseils



Coordinateur global, Chef de File & Teneur de Livre et Listing Sponsor



Conseil juridique



Expert-comptable



Commissaire aux Comptes



Communication financière

### À propos de TOOSLA

Créé en 2016, Toosla a pour ambition de devenir un acteur majeur de la « révolution » de la mobilité en réenchantant en profondeur la location courte durée de véhicules. Son objectif : lever tous les « irritants » du secteur grâce à son modèle sans agence et son application. Il offre une expérience client entièrement digitale, aux procédures simplifiées et sécurisées. Sa promesse client se distingue par un modèle de voiture et d'options garantis, une disponibilité permanente (24h sur 24 et 7 jours sur 7) et une mise à disposition libre-service sans attente du véhicule.

Toosla propose une flotte de 300 véhicules sur 10 stations à Paris, à Neuilly-sur-Seine et – depuis mai 2021 – à Madrid. En 2020, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 2,8 millions d'euros.

## Contacts

### Relations Investisseurs

Margaux Rouillard  
[toosla@actus.fr](mailto:toosla@actus.fr) - 01 53 67 36 32

### Relations Presse

Déborah Schwartz  
[dschwartz@actus.fr](mailto:dschwartz@actus.fr) - 01 53 67 36 35

## Résumé du prospectus

### Section 1 – INTRODUCTION

|             |   |
|-------------|---|
| <b>1.1.</b> | <b>Identification des valeurs mobilières offertes</b><br>Libellé pour les actions : TOOSLA – Code ISIN : FR00140062B9 – Code Mnémonique : ALTOO   |
| <b>1.2</b>  | <b>Identification et coordonnées de l'émetteur</b><br>TOOSLA dont le siège social est situé au 24, Rue des Compagnons 51350 Cormontreuil immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Reims sous le numéro 818 223 596.<br>Contact : <a href="mailto:contactinv@toosla.fr">contactinv@toosla.fr</a> – site Internet : <a href="http://www.toosla-bourse.com">www.toosla-bourse.com</a> – Code LEI : 9695009BBZ5958ITOK21   |
| <b>1.3</b>  | <b>Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus</b><br>Autorité des marchés financiers (« AMF »), 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02  |
| <b>1.4</b>  | <b>Date d'approbation du Prospectus</b><br>L'Autorité des marchés financiers a approuvé le Prospectus sous le n° 21-512 le 1 <sup>er</sup> décembre 2021  |
| <b>1.5</b>  | <b>Avertissements</b><br>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen par l'investisseur du Prospectus dans son ensemble. L'investisseur pourrait perdre tout ou partie du capital investi dans le cas d'une baisse du cours des actions de la Société. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant est susceptible, en vertu du droit national des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, de devoir supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais seulement si, lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent ou ne fournit pas les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières. |

### Section 2 – INFORMATIONS CLÉS SUR L'ÉMETTEUR

|            |  |
|------------|--|
| <b>2.1</b> | <p><b>Émetteur des valeurs mobilières</b></p> <p>Dénomination sociale : TOOSLA - Siège social : 24, Rue des Compagnons 51350 Cormontreuil - Forme juridique : Société anonyme - Droit applicable : droit français - Pays d'origine : France</p> <p>Le Groupe s'inscrit comme un acteur de la transformation du marché de la mobilité en réinventant en profondeur la location courte durée de véhicules grâce à la digitalisation. Utilisateurs importants des services de location de voitures (que ce soit en France, en Europe ou dans le monde), les cofondateurs du Groupe ont constaté la faiblesse de la promesse des acteurs en présence et l'insatisfaction importante de ses clients. Le Groupe s'est appuyé sur la forte culture client et digitale de ses cofondateurs pour réinventer le métier de la location de voiture en renforçant la promesse et l'expérience client tout en optimisant le modèle économique notamment en assurant (i) la digitalisation de l'agence de location physique au travers de son application client, permettant la création du compte client regroupant l'ensemble des actions tel que le contrôle des documents (permis de conduire, carte d'identité ou passeport, contrôle d'identité par l'agent de comptoir, carte de crédit), la remise des clés de la voiture (le téléphone portable est la clé), la réalisation de l'état des lieux, (ii) la création d'une plateforme servicielle propriétaire permettant l'ordonnancement en temps réel des missions de préparations et de désinfection des voitures, la création d'alertes ainsi que d'ordres de missions pour l'ensemble des services opérationnels et de services clients en prenant en compte les informations provenant de la voiture (anomalies, alarmes, niveau de carburant, kilométrage, etc.) et (iii) le développement des algorithmes de machine <i>learning</i>.</p> <p>La répartition de l'actionariat de la Société à la date de visa sur le Prospectus est la suivante :</p> |
|------------|--|

| Actionnaires                         | Capital non dilué |                |                  |                | Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise |                                | Obligations convertibles en actions |                                | Capital dilué    |                |                  |                |
|--------------------------------------|-------------------|----------------|------------------|----------------|--|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|
|                                      | Actions           |                | Droit de vote    |                | Nbre BSPCE   | Nbre actions maximum à émettre | Nbre OCA                            | Nbre actions maximum à émettre | Actions          |                | Droit de vote    |                |
|                                      | Nbre              | %              | Nbre             | %              |  |                                |                                     |                                | Nbre             | %              | Nbre             | %              |
| Eric Poncin <sup>(1)</sup>           | 1 343 520         | 37,86%         | 1 343 520        | 37,86%         | 3 500  | 140 000                        | -                                   | -                              | 1 483 520        | 39,12%         | 1 483 520        | 39,12%         |
| Jean-François Boucher <sup>(2)</sup> | 581 480           | 16,39%         | 581 480          | 16,39%         | -  | -                              | 60 000                              | 8 275                          | 589 755          | 15,55%         | 589 755          | 15,55%         |
| Guillaume Hemmerlé                   | 227 200           | 6,40%          | 227 200          | 6,40%          | -  | -                              | -                                   | -                              | 227 200          | 5,99%          | 227 200          | 5,99%          |
| Bertrand Gruyelle                    | 213 560           | 6,02%          | 213 560          | 6,02%          | 590  | 23 600                         | -                                   | -                              | 237 160          | 6,25%          | 237 160          | 6,25%          |
| TBA <sup>(3)</sup> (4)               | 241 920           | 6,82%          | 241 920          | 6,82%          | -  | -                              | -                                   | -                              | 241 920          | 6,38%          | 241 920          | 6,38%          |
| CAP Toosla <sup>(4)</sup>            | 457 880           | 12,90%         | 457 880          | 12,90%         | -  | -                              | -                                   | -                              | 457 880          | 12,08%         | 457 880          | 12,08%         |
| Panayotis Staicos                    | -                 | 0,00%          | -                | 0,00%          | 1 350  | 54 000                         | -                                   | -                              | 54 000           | 1,42%          | 54 000           | 1,42%          |
| Autres                               | 482 920           | 13,61%         | 482 920          | 13,61%         | 300  | 12 000                         | 40 000                              | 5 517                          | 500 437          | 13,20%         | 500 437          | 13,20%         |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>3 548 480</b>  | <b>100,00%</b> | <b>3 548 480</b> | <b>100,00%</b> | <b>5 740</b>   | <b>229 600</b>                 | <b>100 000</b>                      | <b>13 792</b>                  | <b>3 791 872</b> | <b>100,00%</b> | <b>3 791 872</b> | <b>100,00%</b> |

- (1) A la date du Prospectus et à la connaissance de la Société, Monsieur Eric Poncin ne détient aucune action de manière directe et 1.343.520 actions de manière indirecte via la société Catric Invest qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
- (2) A la date du Prospectus et à la connaissance de la Société, Monsieur Jean-François Boucher ne détient aucune action et aucune valeur mobilière de manière directe et 581.480 actions ainsi que 60.000 OCA de manière indirecte via la société JFB Fleet qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
- (3) A la date du Prospectus, Monsieur Eric Poncin est président de la Société de la société TBA et, à la connaissance de la Société, il ne la contrôle pas au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
- (4) Les sociétés TBA et CAP Toosla regroupent des « business angel » ayant investi au sein de la Société au cours de précédentes augmentations de capital.

**Direction et contrôle de la Société :**

La direction de la Société est assurée par Monsieur Eric Poncin en sa qualité de président directeur général. A la connaissance de la Société, aucune personne physique ou morale ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

**2.2 Informations financières clés concernant l'émetteur**

| Éléments de compte de résultat<br>(En euros) | 31/12/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|--|------------|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires                           | 2 852 519  | 1 961 859  | 1 673 837  | 882 165    |
| EBITDA                                       | 458 169    | 191 285    | 262 898    | -143 362   |
| Marge d'EBITDA                               | 16,1%      | 9,8%       | 15,7%      | (16,3)%    |
| EBITDA ajusté <sup>(1)</sup>                 | 482 920    | 214 011    | 309 526    | -130 987   |
| Marge d'EBITDA ajusté                        | 16,9%      | 10,9%      | 18,5%      | (14,8)%    |
| Résultat d'exploitation                      | -349 292   | -203 315   | -311 987   | -460 733   |
| Marge d'exploitation                         | (12,2)%    | (10,4)%    | (18,6)%    | (52,2)%    |
| Résultat financier                           | -310 688   | -52 556    | -328 021   | -106 522   |
| Résultat exceptionnel                        | -76 867    | -37 327    | -63 422    | -65 688    |
| Résultat net (part du groupe)                | -675 687   | -379 281   | -656 100   | -584 843   |

(1) L'EBITDA ajusté correspond à l'EBITDA avec l'ajout du crédit d'impôt innovation.

| Éléments de bilan<br>(En euros)   | 31/12/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Actif immobilisé                  | 9 385 400  | 3 746 236  | 9 394 897  | 6 355 571  |
| Disponibilités                    | 1 038 187  | 486 699    | 1 623 270  | 2 143 488  |
| Actif circulant                   | 3 029 502  | 2 203 059  | 4 400 280  | 3 654 149  |
| Total Actif                       | 12 414 902 | 5 949 295  | 13 795 177 | 10 009 720 |
| Capitaux propres (Part du groupe) | 509 708    | 685 370    | (146 390)  | 600 552    |
| Provisions                        | 2 790      | 1 478      | 3 536      | 1 962      |
| Dettes                            | 11 902 404 | 5 262 447  | 13 938 031 | 9 407 206  |
| Total Passif                      | 12 414 902 | 5 949 295  | 13 795 177 | 10 009 720 |

**Perspective d'avenir et objectifs**

En 2021, le Groupe anticipe plus de 4 millions d'euros de chiffre d'affaires en croissance de 43% par rapport à 2020. D'ici 2025, le chiffre d'affaires devrait croître significativement afin d'atteindre plus de 80 millions d'euros (multiplication du chiffre d'affaires par 20 entre 2021 et 2025) et une marge d'exploitation de 15% (12 millions d'euros). Pour cela, le Groupe planifie de développer sa flotte automobile afin d'atteindre 6 000 véhicules d'ici 2025 (soit une multiplication de la flotte par 18,5 entre 2021 et 2025), tout en s'implantant dans de nouvelles grandes villes européennes dans de nouveaux pays ainsi qu'en renforçant leur présence dans des pays sur lesquels ils sont déjà actif. En effet, le Groupe prévoit d'être présent dans 16 villes majeures en Europe d'ici 2025. Par ailleurs, le Groupe entend faire évoluer le mix de véhicules en fixant un objectif de 100% de voitures électriques d'ici 2025. Le Groupe anticipe une augmentation très importante de ses investissements marketing sur la période allant de 2022 à 2025 avec des investissements marketing multipliés par 6 pour un chiffre d'affaires multiplié par 3. L'augmentation du chiffre d'affaires permettra de diluer la masse salariale, en particulier la masse salariale de l'encadrement déjà recruté. Le Groupe prévoit une quasi-stabilité des dépenses de l'équipe IT avec des investissements principalement liés à



|  |  |
|--|--|
|  | <p>la montée en charge du service, la création de nouveaux algorithmes et de nouvelles fonctionnalités de back-office. Son poids relatif diminue au fil des années. Le Groupe anticipe une forte rentabilité opérationnelle du Groupe en 2025 avec 15% de marge d'exploitation et 35% d'EBITDA ajusté. Cette marge de rentabilité élevée est due au positionnement 100% digital du Groupe réduisant les coûts fixes, la mise en avant d'une expérience client de qualité permettant d'afficher des marges plus importantes. Enfin, la hausse des ratios de solvabilité du Groupe lui permettra d'accéder à une dette bancaire moins coûteuse ainsi qu'aux captives des constructeurs. Ce développement sera notamment permis par l'essor du marché sur lequel le Groupe est actif.</p>   |
| <p><b>2.3</b></p>  | <p><b>Principaux risques spécifiques à l'émetteur</b></p> <p>Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés à l'approvisionnement et à la revente de sa flotte de véhicules (Criticité modérée) : l'approvisionnement du Groupe en véhicules pourrait être limité ou restreint en raison de décisions de constructeurs ou d'évènements extérieurs difficiles à anticiper ;</li> <li>- Risques liés à une augmentation de la cotisation assurance (Criticité modérée) : les cotisations assurances pourraient être augmentées en raison d'une réévaluation du risque client ;</li> <li>- Risques liés à l'évolution du marché (Criticité élevée) : le Groupe pourrait ne pas s'adapter aux évolutions de son marché, ne pas saisir les opportunités de marché ou ne pas s'adapter à l'évolution des technologies et des comportements des clients ;</li> <li>- Risque concurrentiel (Criticité modérée) : le Groupe fait face à la fois à la concurrence de multinationales de location de véhicules, d'une concurrence de sociétés locales ou spécialisées dans certains pays ainsi que des courtiers en location ;</li> <li>- Risque de liquidité lié au besoin de renforcement des fonds propres du Groupe et au recours à des financements complémentaires (Criticité élevée) : le Groupe pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance et ne peut pas garantir que des fonds supplémentaires soient mis à sa disposition lorsqu'il en aura besoin ou que ces fonds soient disponibles à des conditions acceptables. En outre, en cas de défaillance de Toosla Financial Services de l'emprunt obligataire, les titres de la société Toosla Financial Services objet d'une fiducie seraient en conséquence transmises à ACOFI Gestion ainsi les actifs de cette société, soit la flotte automobile financée par l'emprunt obligataire de 6,2 millions d'euros, n'appartiendraient plus au Groupe.</li> </ul>   |
| <p><b>Section 3 – INFORMATIONS CLES SUR LES VALEURS MOBILIERES</b></p> |  |
| <p><b>3.1</b></p>  | <p><b>Principales caractéristiques des valeurs mobilières</b></p> <p><b>3.1.1 Nature et catégorie des valeurs mobilières – Code ISIN</b><br/>L'offre porte sur des actions ordinaires dont le code ISIN est FR00140062B9 – Code Mnémonique : ALTOO</p> <p><b>3.1.2 Devise d'émission – Dénomination, valeur nominale des actions, nombre de valeurs mobilières émises et leur échéance</b><br/>Devise : Euro – Libellé pour les actions : TOOSLA – Valeur nominale unitaire : 0,08125 euro</p> <p>L'offre de valeurs mobilières (ci-après l'« <b>Offre</b> ») porte sur un maximum de 2.171.268 actions nouvelles de 0,08125 euro de valeur nominale chacune à provenir (i) de l'émission d'un nombre initial de 1.641.791 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à souscrire en numéraire par voie d'offre au public (les « <b>Actions Nouvelles</b> »), (ii) de l'émission d'un nombre maximum de 246.268 actions nouvelles à émettre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (les « <b>Actions Nouvelles Complémentaires</b> ») et (iii) de l'émission d'un nombre maximum de 283.209 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (les « <b>Actions Nouvelles Supplémentaires</b> »). Les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles Complémentaires et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont définies ensemble comme les « <b>Actions Offertes</b> ».</p> <p><b>3.1.3 Droits attachés aux valeurs mobilières</b><br/>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux nouvelles actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants : droit à dividendes, droit de vote (un droit de vote double sera attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire et que ce droit de vote double entrera en vigueur à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la date d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris), droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, droit de participation à tout excédent en cas de liquidation et droit d'information des actionnaires.</p> <p><b>3.1.4 Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité</b><br/>Sans objet.</p> <p><b>3.1.5 Politique de dividende ou de distribution</b><br/>La Société n'a procédé à aucun versement de dividende au cours des trois derniers exercices et souhaite dédier sa trésorerie à sa croissance et son développement opérationnel et n'entend pas, à la date du Prospectus, adopter une politique de versement de dividende.</p> |

|  |  |
|--|--|
| 3.2  | <p><b>Lieu de négociation des valeurs mobilières</b></p> <p>Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris est demandée sont : (i) les 3.548.480 actions ordinaires composant le capital social à la date du Prospectus (les « <b>Actions Existantes</b> »), (ii) les actions ordinaires de 0,08125 euro de valeur nominale chacune, à émettre sur conversion de 100.000 obligations convertibles en actions émises le 20 mai 2020 (les « <b>OCA</b> ») représentant un montant d'emprunt obligataire de 100.000 euros (les « <b>Actions Existantes Supplémentaires</b> ») à un prix de conversion correspondant à 90% du Prix de l'Offre (à titre indicatif, sur la base du prix médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, le nombre d'Actions Existantes Supplémentaires serait de 33.167) et (iii) les 1.641.791 Actions Nouvelles pouvant être portées à un maximum de 1.888.059 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un maximum de 2.171.268 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p><b>Date de jouissance</b> : Les Actions Offertes et les Actions Existantes Supplémentaires seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante et donneront droit à tout dividende distribué à compter de leur date d'émission.</p> <p><b>Code ISIN</b> : FR00140062B9 – <b>Code Mnémonique</b> : ALTOO – <b>Lieu de cotation</b> : Euronext Growth Paris – Compartiment « Offre au Public ». Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un autre marché, réglementé ou non, n'a été formulée par la Société.</p>  |
| 3.3  | <p><b>Garantie</b></p> <p>L'émission des Actions Offertes ne fait pas l'objet d'une garantie.</p>  |
| 3.4  | <p><b>Principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières</b></p> <p>Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés à l'absence de cotation préalable (Risque modéré) : les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations du marché, un marché liquide pourrait ainsi ne pas développer et ne pas perdurer ;</li> <li>- Insuffisance des souscriptions (Risque modéré) : si les souscriptions étaient inférieures à 75% du montant de l'Offre (soit 1.231.343 actions ordinaires nouvelles), l'Offre serait annulée celle-ci ne faisant pas l'objet d'une garantie de bonne fin ;</li> <li>- Risques liés à la volatilité des actions (Risque élevé) : le prix des actions pourrait être affecté par de nombreux facteurs et le cours des actions de la Société est alors susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;</li> <li>- Absence de signature ou résiliation du contrat de placement (Risque faible) : l'absence de signature ou la résiliation du contrat de placement pourrait entraîner l'annulation de l'Offre.</li> </ul>  |
| <p><b>Section 4 – INFORMATIONS CLES SUR L'OFFRE DES VALEURS MOBILIERES AU PUBLIC</b></p> |  |
| 4.1  | <p><b>Conditions et calendrier de l'Offre</b></p> <p><b>Structure de l'Offre</b></p> <p>Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« <b>Offre</b> »), comprenant (i) une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« <b>Offre à Prix Ouvert</b> » ou l'« <b>OPO</b> »), étant précisé que les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 700 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 700 actions) et (iii) un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et hors de France (le « <b>Placement Global</b> »). Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % des Actions Nouvelles (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation). Si la demande dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10 % des Actions Nouvelles, le solde non alloué dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global. Les ordres émis dans le cadre du Placement Global pourront faire l'objet d'une réduction totale ou partielle. Les fractions d'ordre A1 de l'OPO bénéficieront d'un traitement prioritaire par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.</p> <p><b>Clause d'Extension</b></p> <p>En fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'Actions Nouvelles pourra, en accord avec le Coordinateur Global et le Chef de File – Teneur de Livre, être augmenté d'un maximum de 15%, soit un nombre maximum de 246.268 Actions Nouvelles Complémentaires (la « <b>Clause d'Extension</b> »)</p> <p><b>Option de Surallocation</b></p> <p>Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société consentira au Chef de File – Teneur de Livre une option de surallocation (l'« <b>Option de Surallocation</b> ») permettant de souscrire des actions nouvelles supplémentaires dans la limite de 15 % du nombre d'Actions Nouvelles, soit un maximum 283.209 Actions Nouvelles Supplémentaires, au Prix de l'Offre. Cette Option de Surallocation pourra être exercée en une seule fois à tout moment, en tout ou partie, pendant une période de trente jours calendaires à compter du jour de la date de début de négociation des actions sur le marché Euronext Growth Paris, à titre indicatif, au plus tard le 17 janvier 2022 (inclus).</p> |

### Fourchette indicative de prix

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »). Le Prix de l'Offre, déterminé par le conseil d'administration, pourrait se situer entre 2,85 euros et 3,85 euros par action, fourchette indicative arrêtée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 30 novembre 2021 (la « **Fourchette Indicative du Prix de l'Offre** »). Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix de l'Offre qui pourra être fixé en dehors de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre.

### Méthodes de fixation du Prix d'Offre

Le Prix de l'Offre sera fixé le 14 décembre 2021 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « *construction du livre d'ordres* » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global.

### Produit brut – Produit net de l'Offre – Dépenses liées à l'Offre

Sur la base du prix médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 3,35 euros :

| (En euros)               | Emission à 75% <sup>(1)</sup> | Emission à 100% | Après exercice intégral de la Clause d'Extension | Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation |
|--------------------------|-------------------------------|-----------------|--|--|
| <b>Produit brut</b>      | 3.509.328 €                   | 5.500.000 €     | 6.324.998 €                                      | 7.273.748 €  |
| <b>Dépenses estimées</b> | 645.653 €                     | 785.000 €       | 842.750 €  | 909.162 €  |
| <b>Produit net</b>       | 2.863.675 €                   | 4.715.000 €     | 5.482.248 €                                      | 6.364.585 €  |

(1) En cas de limitation de l'Offre à 75%, les montants sont calculés sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 2,85 euros.

Dans le cas où les souscriptions dans le cadre de l'Offre représenteraient au moins 75 % de sa taille initiale (soit 1.231.343 actions ordinaires nouvelles), la taille de l'Offre pourrait être réduite à hauteur du montant des souscriptions reçues, ce qui ne remettrait pas en cause la réalisation des objectifs de la Société.

### Calendrier indicatif de l'Offre

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| 30 novembre 2021              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Décision du conseil d'administration au lancement de l'Offre et fixant ses principales caractéristiques</li> </ul>   |
| 1 <sup>er</sup> décembre 2021 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation du Prospectus par l'AMF</li> </ul>   |
| 2 décembre 2021               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et avis Euronext relatif à l'Offre</li> <li>Ouverture de l'OPO et du Placement Global</li> </ul>   |
| 13 décembre 2021              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet</li> </ul>  |
| 14 décembre 2021              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) et Centralisation de l'OPO</li> <li>Décision du conseil d'administration fixant les modalités définitives de l'Offre, notamment le Prix de l'Offre</li> <li>Signature du contrat de placement</li> <li>Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre et de l'avis Euronext relatif au résultat de l'Offre</li> <li>Première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris</li> </ul> |
| 16 décembre 2021              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</li> <li>Décision du conseil d'administration constatant la réalisation de l'Offre</li> </ul>  |
| 17 décembre 2021              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris</li> <li>Début de la période de stabilisation éventuelle</li> </ul>   |
| 17 janvier 2022               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation</li> <li>Fin de la période de stabilisation éventuelle</li> </ul>   |

### Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 13 décembre 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 14 décembre 2021 à 12 heures (heure de Paris).

**Coordinateur Global et Listing Sponsor** : Invest Corporate Finance – 73 Boulevard Haussmann, 75008 Paris

**Chef de file et Teneur de livre** : Invest Securities – 73 Boulevard Haussmann, 75008 Paris

### Révocation des ordres

Les ordres de souscription passés par les particuliers par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 13 décembre 2021 à 17 heures - heure de Paris). Les modalités pratiques de révocation des ordres sont déterminées par chaque intermédiaire financier. Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier pour connaître ces modalités. Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué exclusivement auprès Chef de File et Teneur de Livre ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 14 décembre 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

**Incidence de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote (Sur une base entièrement non diluée et sur le point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 3,35 euros par actions)**

| Actionnaires          | Avant Offre                |                | Emission à 75%             |                | Emission à 100%            |                | Après exercice intégral de la Clause d'Extension |                | Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation |                |
|-----------------------|----------------------------|----------------|----------------------------|----------------|----------------------------|----------------|--|----------------|--|----------------|
|                       | Actions et droits de votes |                | Actions et droits de votes |                | Actions et droits de votes |                | Actions et droits de votes                       |                | Actions et droits de votes   |                |
|                       | Nbre                       | %              | Nbre                       | %              | Nbre                       | %              | Nbre   | %              | Nbre   | %              |
| Eric Poncin           | 1 343 520                  | 37,86%         | 1 378 607                  | 28,61%         | 1 373 370                  | 26,29%         | 1 373 370  | 25,11%         | 1 373 370  | 23,87%         |
| Jean-François Boucher | 581 480                    | 16,39%         | 631 187                    | 13,10%         | 623 768                    | 11,94%         | 623 768  | 11,40%         | 623 768  | 10,84%         |
| Guillaume Hemmerlé    | 227 200                    | 6,40%          | 244 743                    | 5,08%          | 242 125                    | 4,64%          | 242 125  | 4,43%          | 242 125  | 4,21%          |
| Bertrand Gruyelle     | 213 560                    | 6,02%          | 213 560                    | 4,43%          | 213 560                    | 4,09%          | 213 560  | 3,90%          | 213 560  | 3,71%          |
| Panayotis Staicos     | 0                          | 0,00%          | 35 087                     | 0,73%          | 29 850                     | 0,57%          | 29 850   | 0,55%          | 29 850   | 0,52%          |
| TBA                   | 241 920                    | 6,82%          | 245 428                    | 5,09%          | 244 905                    | 4,69%          | 244 905  | 4,48%          | 244 905  | 4,26%          |
| CAP Toosla            | 457 880                    | 12,90%         | 457 880                    | 9,50%          | 457 880                    | 8,77%          | 457 880  | 8,37%          | 457 880  | 7,96%          |
| Autres                | 482 920                    | 13,61%         | 516 058                    | 10,71%         | 511 112                    | 9,78%          | 511 112  | 9,34%          | 511 112  | 8,88%          |
| Public                | 0                          | 0%             | 1 096 260                  | 22,75%         | 1 526 868                  | 29,23%         | 1 773 136  | 32,42%         | 2 056 345  | 35,74%         |
| <b>Total</b>          | <b>3 548 480</b>           | <b>100,00%</b> | <b>4 818 810</b>           | <b>100,00%</b> | <b>5 223 438</b>           | <b>100,00%</b> | <b>5 469 706</b>                                 | <b>100,00%</b> | <b>5 752 915</b>   | <b>100,00%</b> |

(1) Incluant l'émission d'un nombre théorique de 33.167 Actions Existantes Supplémentaires en cas de conversion des OCA à un prix correspondant à 90% du prix médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre.

(2) En cas de limitation de l'Offre à 75%, les montants sont calculés sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 2,85 euros.

**Incidence de l'Offre sur la participation dans le capital d'un actionnaire et sur les capitaux propres consolidés du Groupe au 30 juin 2021 (Sur une base entièrement non diluée et sur le point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 3,35 euros par actions)**

|  | Participation de l'actionnaire | Quote-part par action des capitaux propres consolidés au 30 juin 2021 |
|--|--------------------------------|---|
| Avant émission des Actions Nouvelles   | 1,00 %                         | - 0,04 €  |
| Après émission de 1.231.343 Actions Nouvelles (Émission à 75%) <sup>(1) (2)</sup>  | 0,74 %                         | 0,58 €  |
| Après émission de 1.641.791 Actions Nouvelles (Émission à 100%) <sup>(1)</sup>   | 0,69 %                         | 0,89 €  |
| Après émission de 1.641.791 Actions Nouvelles et de 246.268 Actions Nouvelles Complémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension <sup>(1)</sup>   | 0,65 %                         | 0,99 €  |
| Après émission de 1.641.791 Actions Nouvelles, de 246.268 Actions Nouvelles Complémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de 283.209 Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation <sup>(1)</sup> | 0,62 %                         | 1,10 €  |

(1) Incluant l'émission d'un nombre théorique de 33.167 Actions Existantes Supplémentaires en cas de conversion des OCA à un prix correspondant à 90% du prix médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre.

(2) En cas de limitation de l'Offre à 75%, les montants sont calculés sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 2,85 euros.

### Intentions de souscription

A la date du Prospectus, le Chef de File et Teneur de Livre a reçu 17 engagements de souscription portant sur un montant total d'engagement de souscription d'environ 1,82 millions d'euros, soit environ 33,00 % du montant initial de l'Offre.

**Engagement d'abstention de la Société :** A compter de la date de signature du conseil d'administration fixant les modalités définitives de l'Offre et pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

**Engagement de conservation des actionnaires :** La totalité des actionnaires ainsi que des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, qui détiennent la totalité des actions et des droits de vote de la Société, sur une base diluée et sur une base non diluée, à la date du Prospectus, ont pris un engagement de conservation envers le Coordinateur Global et Listing Sponsor, sous réserve de certaines exceptions usuelles. Ces engagements de conservation expireront (i) 365 jours calendaires suivant la date

|            |  |
|------------|--|
|            | <p>de règlement-livraison pour les actionnaires ainsi que les porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital dirigeants et salariés de la Société et (ii) 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison pour les autres actionnaires ainsi que les porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.</p>  |
| <p>4.2</p> | <p><b>Raisons de l'établissement du Prospectus</b><br/> <b>Raisons de l'Offre – Produit net estimé de l'Offre – Utilisation des fonds</b><br/>     L'émission d'actions nouvelles et l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont destinées à doter Toosla des moyens nécessaires pour financer son développement par une plus grande capacité d'effet de levier de la dette grâce aux fonds propres additionnels. Pour atteindre ses objectifs à horizon 2025 la Société compte mettre en place des financements complémentaires grâce à l'augmentation de ses fonds propres. La Société souhaite affecter le produit net des fonds levés dans le cadre de l'Offre (d'un montant de 4,72 millions d'euros pouvant être porté à 6,36 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) selon la répartition suivante : (i) 50 % du produit de la levée de fonds sera dédié à l'acquisition de nouveaux véhicules pour étoffer la flotte de voitures que la Société met à disposition de ses clients dans les différentes géographies actuelles ou envisagées. Il est rappelé que la Société a pour objectif d'atteindre un développement de la flotte de 6.000 véhicules à horizon 2025 à un coût moyen par véhicule d'environ 30.000 euros, (ii) 25 % du produit de la levée de fonds servira aux dépenses marketing et commerciales pour l'acquisition de nouveaux clients ; et (iii) 25 % du produit de la levée de fonds servira aux dépenses opérationnelles et d'investissement pour renforcer l'architecture et la plateforme de services mis à disposition de ses clients et pour consolider l'équipe opérationnelle grâce au recrutement de personnels qualifiés.<br/>     Dans le cas où l'Offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75 %, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre (soit un produit net estimé de 2,86 millions d'euros), les fonds levés seraient alloués aux objectifs indiqués ci-dessus dans les mêmes proportions. L'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris de ses actions devrait également permettre à Toosla de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, un facteur non négligeable pour le recrutement de nouveaux clients ou lors des négociations commerciales avec les constructeurs automobiles partenaires ou les partenaires financiers de la Société.</p> <p><b>Déclaration sur le fonds de roulement</b><br/>     A la date du Prospectus et avant l'Offre, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour mettre en œuvre son plan de développement tel que décrit dans la section 2.6.2 du Document d'Enregistrement. La trésorerie consolidée au 30 juin 2021 ressort à 1,6 million d'euros. Entre le 30 juin et le 30 septembre 2021, l'activité de la Société a nécessité une utilisation de la trésorerie à hauteur de 0,1 million d'euros. La trésorerie au 30 septembre 2021 s'établit par conséquent à 1,5 million d'euros. Le besoin de financement total de la société sur les douze prochains mois ressort à 4,2 millions d'euros. Celui-ci intègre le montant nécessaire pour l'acquisition des véhicules conformément au plan de développement, mais également le besoin opérationnel de la société. Ce besoin de financement sera partiellement comblé grâce à la trésorerie disponible, au produit net de l'offre et à d'autres financements complémentaires (obligations, emprunt, etc.). En cas d'absence d'introduction en bourse, la trésorerie seule ne permettra pas au Groupe de mettre en œuvre son plan de développement qui devra être redimensionné avec les financements que la société aura obtenus ou qu'elle sera en capacité d'obtenir au cours de l'année 2022 auprès de ses partenaires financiers actuels. Un ajustement des frais d'exploitation (personnel, marketing...) devra être également opéré au cours du premier semestre 2022. L'ensemble de ces actions et décisions permettra de pérenniser l'activité de la société au-delà du 4<sup>e</sup> trimestre 2022 et de ne pas craindre de risque de défaillance. En cas d'introduction en bourse et après l'Offre, la Société disposera d'un fonds de roulement suffisant pour mettre en œuvre son plan de croissance au cours des douze prochains mois à compter de la date d'approbation du Prospectus. Le produit net de l'Offre, même en cas d'Offre limitée à 75 %, ce qui ne remettrait pas en cause les objectifs à horizon 2025, couvrira les besoins de trésorerie de la Société au-delà de décembre 2022.</p> <p><b>Contrat de placement :</b> L'offre fera l'objet d'un contrat de placement qui sera conclu entre le Chef de File et Teneur de Livre et la Société portant sur l'intégralité des Actions Offertes. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En cas d'absence de signature ou de résiliation du contrat de placement, les ordres de souscription et l'Offre seraient rétroactivement annulés.</p> <p><b>Prise Ferme :</b> Néant.</p> <p><b>Conflits d'intérêts :</b> Le Coordinateur Global et Listing Sponsor ainsi que le Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux ou autres à la Société ou aux sociétés du Groupe, à leurs actionnaires, leurs affiliés ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération. Le Coordinateur Global et Listing Sponsor ainsi que le Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés pourrait par ailleurs intervenir dans le cadre de financements bancaires que pourrait mettre en place le Groupe.</p> |

|                   |  |
|-------------------|--|
|                   | <p><b>Disparité de prix :</b> L'assemblée générale des associés du 27 septembre 2021, avant division de la valeur nominale par 40, a constaté l'émission de 1.379 actions d'une valeur nominale unitaire de 3,25 euros en contrepartie de la conversion de 400.000 OCA au prix de conversion unitaire de 290 euros pour un montant global, prime de conversion incluse, de 399.910 euros. A la date du Prospectus, les porteurs des obligations convertibles en actions émises le 20 mai 2020 (les « <b>OCA</b> ») se sont engagés à convertir, au moment de l'Offre, les 100.000 OCA restant en circulation qu'ils détiennent, à un prix de conversion, conformément au contrat d'émission des OCA, correspondant à 90% du Prix de l'Offre, soit un nombre théorique de 33.167 Actions Existantes Supplémentaires en cas de conversion à un prix correspondant à 90% du prix médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 3,015 euros.</p> |
| <p><b>4.3</b></p> | <p><b>Offreur de valeurs mobilières s'il est différent de l'émetteur</b><br/>Néant.</p>  |

## Avertissement

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Toosla.*

*Un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 1<sup>er</sup> décembre 2021 sous le numéro 21 – 512 est disponible sans frais auprès de Toosla, ainsi que sur les sites Internet de Toosla ([www.toosla-bourse.com](http://www.toosla-bourse.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). L'attention du public est attirée sur les rubriques « facteurs de risque » du prospectus.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par d'actions Toosla ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription d'actions Toosla peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Toosla n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).*

*S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen, autre que la France et le Royaume-Uni (les « **États Concernés** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières de Toosla rendant nécessaire la publication d'un Prospectus dans l'un ou l'autre des États Concernés. En conséquence, les actions Toosla peuvent être offertes dans les États Concernés uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Toosla d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus.*

*Au Royaume-Uni, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié, (l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application, de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »). Au Royaume-Uni, ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

*Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Toosla aux États-Unis. Les actions Toosla ne pourront être vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié Toosla n'envisage pas d'enregistrer une offre aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux États-Unis.*

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Toosla dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.*

*La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*